

**PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 Octobre 2020**

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

**Étaient présents :** M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ASCOLA Lisiane, M. BOUSQUET Bruno, Mme ELDIN Sabrina, Mme PELISSIE Nathalie, Mme PRATS Eliane, M. SAUSSEZ Loïc.

**Pouvoirs :** Mme ZUBER Sophie à Mme PELISSIE Nathalie ; M. BLIGUET Michel à Mme PRATS Eliane.

Mme ELDIN Sabrina a été désignée comme secrétaire de séance,  
Après lecture le compte rendu du conseil municipal du 27 Août est approuvé à l'unanimité,

**1- Saisie d'une D.I.A**

La secrétaire de séance informe le conseil municipal que M. le Maire doit quitter la salle de réunion car la commune a été saisie d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner le concernant. Il s'agit du bien qui est situé, 6 Rue des Jardins à Clara, cadastré section A n°680 d'une superficie de 37 m², pour la vente entre M. MON- CHARMONT Roger et M. MARCEL Patrick avec M. ASCOLA Michel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter. Vote pour  
ne pas préempter : 10  
Vote contre pour ne pas préempter : 0  
Abstention : 0

**1- Désignation des délégués à la commission communale des Impôts Direct**

M. le Maire informe le conseil municipal de l'abrogation de la délibération n°23/2020 du 27 août 2020,  
Le Conseil Municipal, par délibération, doit présenter aux services des Impôts une liste de 12 personnes mini- mum, toutes inscrites aux rôles des Impôts locaux, parmi lesquelles l'administration fiscale choisira les 6 nouveaux membres titulaires et les 6 nouveaux membres suppléants de cette commission. La commission est présidée par le Maire.  
Il est précisé qu'il n'y a plus d'obligation de désigner, parmi les membres de la CCID, un propriétaire de bois ou une personne domiciliée hors de la Commune. Les membres du Conseil Municipal peuvent également être proposés dans cette liste. Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas y être mentionné.

A l'unanimité la liste est arrêtée comme suit : ALBALAT Christian, ANTONIO-SAMPER Albert, ASCOLA Lisiane, ASCOLA Pascal, BASCOU Gilles, FAURE Daniel, FRIGOLA Jacques, GELY Isabelle, GUEVEL Daniel, LAGO René, LAGUERRE Robert, LANGELIER-BEYEN Annick PRATS Éliane, SALIES Stéphane, SAUSSEZ Loïc.  
Vote pour : 11  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

**2- Budget participatif**

Rapporteur : Sophie ZUBER

Il est exposé au Conseil Municipal la mise en œuvre du schéma de démocratie participative à Clara-Villerach délibéré le 27 août 2020 dans sa partie **Budget participatif**.  
Le budget participatif vise à renforcer la participation citoyenne à Clara-Villerach en complément des instances prévues dans le schéma de démocratie participative.

Description du dispositif budget participatif

Le budget participatif est un dispositif complémentaire de la participation citoyenne visant à favoriser les initiatives des habitants-es en leur conférant un droit de décision et des moyens inédits.

Il permet aux citoyens-nes d'affecter une partie du budget d'investissement de leur collectivité à des projets qu'ils ont eux-mêmes proposés et choisis. Il s'agit d'un outil favorisant la co-construction entre les élus-es, les agents-es de la collectivité et les citoyens-nes.

Enjeux du budget participatif

- Délégation aux habitants-es de Clara-Villerach de seize ans et plus, du pouvoir de proposer, de voter et donc de décider de projets pour leur commune.
- Mobilisation des publics dans les instances de participation citoyenne.
- Rapprochement des habitants-es, des élus-es et des agents-es municipaux à travers une démarche de co-

construction et de partage des compétences.

- Promotion de l'intérêt communal et du respect de l'équilibre territorial.

Les différentes phases d'élaboration du budget participatif

**Phase 1 :** Lancement officiel de la communication du budget participatif (1 semaine). L'ensemble des canaux de diffusion d'information à la disposition de la commune sera utilisé.

**Phase 2 :** Dépôt par les habitants-es des idées/projets. (3 semaines). Les habitants-es peuvent déposer leurs idées, leurs projets directement dans les urnes au sein de la mairie et de la salle polyvalente de Villerach.

**Phase 3 :** Analyse de leur recevabilité par la commission des affaires générales de la commune La Commission des Affaires Générales (CAG) analyse la recevabilité des projets.

Pour être recevables les projets devront :

- Être localisés sur le territoire de la commune de Clara-Villerach
- Être d'intérêt communal et à visée collective,
- Être déposés par des habitants-es de la commune de Clara-Villerach âgés-es de seize ans ou plus ou par un collectif d'habitants-es de la commune de Clara-Villerach (hors association).

Ils ne devront pas :

- Être déjà programmés ou en cours d'exécution par la commune,
- Être portés par une association ou tout organisme doté de la personnalité morale

La CAG veillera à ce que les idées/projets soient techniquement, juridiquement et économiquement réalisables. Durant cette période, chaque porteur-se de projet pourra être contacté-e par la CAG pour clarifier le projet et ainsi faciliter son analyse. Les porteurs-ses de projets non retenus par la collectivité seront informés-es des raisons de ce choix. Chaque refus devra être argumenté

**Phase 4 :** Les projets reconnus recevables sont présentés lors d'une réunion citoyenne

**Phase 5 :** Votes des habitants-es (1 semaine). Chaque habitant-e disposera de 3 votes. Le vote se déroulera le samedi suivant la présentation des projets.

**Phase 6 :** Réalisation par la commune des projets retenus. Les porteurs-ses de projets seront associés-es au suivi des travaux. La municipalité en concertation avec les lauréats phasera le projet en fonction des cofinancements à mobiliser. La CAG suivra l'avancée des projets.

**Phase 7 :** Lancement de la saison suivante du budget participatif de Clara-Villerach selon un calendrier qui sera reprécisé.

Enveloppe budgétaire 2020 :

Le conseil municipal a approuvé le 31 juillet 2020 l'inscription de 6000 Euros TTC au budget primitif 2020 pour le budget participatif (soit 5 % de son budget d'investissement).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le lancement du budget participatif 2020.

Vote pour 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

### **3- Eclairage public – Demande AIT**

Concernant le programme remplacement des luminaires aux bouledromes à Clara et Villerach, le Maire donne lecture du devis reçu par l'entreprise Respaut d'un montant de 2 640,00€ HT (3 168,00€ TTC).

Il propose de déposer une demande de subvention AIT auprès du département. Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité :

- D'accepter le devis présenté par l'entreprise Respaut
- D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention AIT auprès du Conseil départemental pour la réalisation du projet

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

### **4- Sécurisation des villages – Demande AIT**

Concernant le programme « Sécurisation des villages », pose de garde-corps et remplacement des serrures des bâtiments publics, le Maire donne lecture des devis reçus par les entreprises Métallerie Ruiz d'un montant de 14 815,00€ HT (17 703,93€ TTC) et Métallerie 66 pour un montant de 7 776,00€ HT (9 292,32€ TTC).

Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité :

- D'accepter les devis présentés par les entreprises Métallerie Ruiz et Métallerie 66 pour un coût total du projet s'élevant à 22 541,00€ (26 936,95€ TTC).
- D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention AIT auprès du Conseil départemental pour la réalisation du projet

Vote pour : 11  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

#### 5- Entretien de la route communale C6

Rapporteur Pascal ASCOLA

Afin de boucher les trous sur la route communale C6 (traverse Clara-Villerach), l'entreprise Colas a évalué le besoin en enrobé à froid à 8 tonnes. L'enrobé à froid sera posé par les élus.

Il donne lecture du devis par l'entreprise Colas pour la fourniture et la livraison de COMPOMAC 0/06 d'un montant de 1 150,00€ HT (1 380,00 € TTC).

Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité d'accepter le devis présenté par l'entreprise COLAS.

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

#### 6- Divers

##### A- Fonctionnement du Conseil Municipal

Le Maire communique l'article L21-21-10 du Code général des collectivités territoriales qui précise que *toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.*

A la demande de Monsieur Michel BLIGUET, les convocations lui seront adressées par écrit à son domicile.

##### B- Point budgétaire

Rapporteur Stéphane SALIES

Il est présenté au Conseil Municipal la situation budgétaire au 30 septembre. Concernant le

##### budget de fonctionnement

116 287€ de dépenses ont été réalisées pour un total de dépenses de 283 830€ à réaliser au 31 décembre (soit 41%).

166 775€ de recette ont été réalisées pour un total de recettes de 213 570€ à réaliser au 31 décembre (soit 78%). L'excédent de gestion au 30 septembre est de 50 448 €

##### Concernant le budget d'investissement

29 007€ de dépenses ont été réalisées pour un total de dépenses de 165 475€ à réaliser au 31 décembre (soit 18%).

151 846 € de recettes ont été réalisées pour un total de recettes de 240 296€ à réaliser au 31 décembre (soit 63%). Elles comprennent 80 000€ perçus au titre d'un prêt relais souscrit le 18 mars 2020 auprès de la banque Caisse d'épargne.

La trésorerie dont dispose la commune au 30 septembre est de 171 572 €.

La présentation détaillée et commentée des mouvements effectifs de dépenses et de recettes est faite par section fonctionnement et investissement.

##### C- Adhésion Train en Têt

A l'unanimité, il est décidé de l'adhésion de la commune à l'association Train en Têt, association de défense des usagers de la ligne TER Perpignan/Villefranche de Conflent. Le montant de l'adhésion annuelle est de 50€.

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention: 0

##### D- Abonnement PanneauPocket

PanneauPocket est une application mobile qui offre une solution d'alertes et d'informations aux habitants. Ils reçoivent une notification instantanément sur leur portable pour toutes nouvelles alertes et informations. Les textes sont illimités

pour plus de confort de publication et plus de précision. Des PDF, photos et images peu- vent être inclus. Le zoom permet une plus grande lisibilité et facilité de lecture. Les numéros de téléphone, les adresses mails, les sites internet sont directement cliquables pour faciliter la vie des habitants.

L'abonnement annuel à l'application PanneauPocket est de 180€ A l'unanimité, il est décidé l'abonnement à PanneauPocket.

Vote pour 11

Vote contre : 0

Abstention: 0

#### E- Échos de Clara-Villerach

Les Echos de Clara-Villerach est un bulletin d'informations municipales complémentaire à celles diffusées sur les réseaux sociaux et maintenant sur PanneauPocket. Il est proposé que sa parution devienne bimestrielle.

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention: 0

#### F- Personnel : Agent technique territorial

Le Maire, en présence de Pascal ASCOLA et de Nathalie PÉLISSIÉ, a rencontré Monsieur Frédéric MARCH le 14 octobre pour une évaluation en vue de la rédaction du rapport de stage et une présentation de la fiche de poste rédigée par la nouvelle équipe municipale.

Monsieur Frédéric MARCH terminera sa période de stage le 31 octobre 2020.

Le Maire devra se prononcer sur la titularisation ou sur la prorogation de stage à compter du 1er novembre.

#### G- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Il est rappelé que l'enquête publique se déroulera du 19 octobre au 20 novembre. En complément de l'affichage obligatoire, une information aux habitants sera communiquée via les Echos de Clara-Villerach et Panneau- Pocket.

#### H- Cérémonies du 11 novembre

Les cérémonies de commémoration du 11 novembre seront adaptées aux mesures gouvernementales pour faire face à la crise sanitaire. Les gerbes contenant des plantes qui pourront être replantées seront commandées chez *Fleurs et Nature* à Prades pour un budget total ne dépassant pas 200€.

#### I- Retours sur les différentes représentations aux commissions intercommunales

- **Commission déchets** : Bruno BOUSQUET et Pascal ASCOLA rapportent qu'il est important de penser aux composteurs collectifs et individuels dans la gestion des déchets car la gestion de ces déchets alimentaires est celle qui coûte le plus cher. Ils rappellent l'importance du tri en vrac dans la poubelle jaune.
- **Commission culture** : Nathalie PÉLISSIÉ rapporte qu'un inventaire du patrimoine culturel de la Communauté de communes est planifié jusqu'en 2023. Une personne chargée de faire cet inventaire passera dans chaque village pour tout répertorier.  
Elle fait part du projet de la « Maison Felip » à Prades, propriété de la Communauté de communes. Sa rénovation permettra l'installation de l'Office du Tourisme, du CIAP, et la création d'un espace dédié au festival Pablo Casal et d'un jardin. Le montant des travaux est estimé à 5,62 millions d'euros.
- **Commission Tourisme** : Loïc SAUSSEZ et Nathalie PÉLISSIÉ rapportent qu'il faudrait communiquer aux habitants au sujet des subventions Pylot pour l'amélioration des meublés des hébergeurs particuliers. En effet, en présentant des devis de travaux, les particuliers pourraient percevoir jusqu'à 30% de leur montant ce qui permettrait d'augmenter le niveau de classement en étoiles des meublés du Conflent. En contrepartie, les propriétaires s'engagent sur 5 ans à mettre en location 20 semaines minimum tous les ans ces logements.  
Concernant les activités de pleine nature, 76 randonnées sont répertoriées dans un petit livret. La mission APN accompagne les communes dans l'établissement de leur parcours de sentiers pédestres. Il faut sur la commune un gestionnaire des sentiers qui est garant de la gestion et de leur entretien. C'est aussi à la commune d'obtenir des conventions de passage des propriétaires pour les parcelles privées traversées par les sentiers (ces conventions pouvant être remises en cause à chaque changement de propriétaire).
- **Conseil communautaire** : Patrick MARCEL rapporte qu'une campagne d'aides pour les ravalements de façades et les travaux de menuiseries arrivent à leur terme. Pour pouvoir profiter de ces aides, il faut que la maison concernée se situe dans un périmètre déterminé par la mairie qu'il faudra donc vérifier afin d'inciter les gens à solliciter ces

aides.

Les Communautés de communes ont une obligation en début de mandat de demander aux élus s'ils souhaitent engager un débat sur la gouvernance. Patrick Marcel a voté pour que ce débat ait lieu ainsi que 11 autres élus, la majorité des élus s'est abstenue et 16 élus ont voté contre. Le débat n'aura donc pas lieu.

Lors de cette réunion, il a été présenté le projet de grande envergure relatif à l'installation d'une centrale photovoltaïque à Olette.

- **Commission sport** : Sabrina ELDIN rapporte qu'il a été présenté le « plan vélo » qui s'étalera sur plusieurs années. Il concernera dans un 1er temps Prades puis les villages limitrophes puis Vinça et Vernet puis les liaisons entre ces grands « pôles » et en dernier lieu les villages plus éloignés. Concernant Clara- Villerach, il faudra surtout se rapprocher de la commission Canigou Grand site pour développer le vélo autour du village.

Il est souligné que les communes qui s'engagent dans des investissements liés aux vélos (parcs à vélos, limitation de vitesse, bornes électriques, signalétiques, sécurisation de voies...) seront accompagnées par la Communauté de commune et le CEREMA afin que ce dernier pense « le plan vélo » de manière plus large pour intégrer les villages intéressés.

Le projet de piscine couverte à Prades sera actualisé afin de ne pas rater des trains de financements s'ils s'en présentaient... mais ce n'est pas pour demain...

**La séance est levée à 20h55**